

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE ET SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

CONSEIL NATIONAL DE
L'EDUCATION

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2011
DU CONSEIL NATIONAL DE
L'EDUCATION**

Bobo-Dioulasso, 8- 12 novembre 2011

**Thème : Bilan de la première phase de mise en œuvre de la
réforme du système éducatif : difficultés,
insuffisances et défis pour la deuxième phase**

RAPPORT DE SYNTHESE DE LA SESSION

Sommaire

I.	De la cérémonie d'ouverture	1
II.	Des travaux de la session.....	2
2-1)	Des communications et témoignages	2
2-2)	Des conclusions des travaux en plénières	5
2-3)	Des recommandations	7
III.	De la Cérémonie de clôture	7

Du 8 au 12 novembre 2011 s'est tenue la session ordinaire du Conseil national de l'éducation sur le thème « Bilan de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif : difficultés, insuffisances et défis pour la deuxième phase ».

Le présent rapport qui décrit les principales thématiques abordées et les conclusions auxquelles on est parvenu lors de cette session s'articule autour des points suivants :

- 1) la cérémonie d'ouverture ;
- 2) les travaux de la session ;
- 3) la cérémonie de clôture.

I. De la cérémonie d'ouverture

Présidée par monsieur le Ministre des enseignements secondaire et supérieur représentant Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, patron de la cérémonie, la cérémonie d'ouverture a connu la participation des autorités locales conduites par monsieur le Gouverneur de la région des Hauts Bassins, le Secrétaire général du ministère des enseignements secondaire et supérieur (MESS) et le Secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA).

La cérémonie d'ouverture a donné lieu à trois (03) interventions, le mot de bienvenue du Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso, l'allocution de Monsieur le Président du Conseil national de l'éducation et le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre des enseignements secondaire et supérieur.

Dans son mot de bienvenue, monsieur Salia SANOU, Maire de la Commune de Bobo-Dioulasso a tout d'abord souhaité la bienvenue et un bon séjour dans sa Cité à tous. Il a ensuite situé l'importance stratégique de l'éducation dans la quête d'un développement durable, puis a fait la situation de l'éducation dans la région des Hauts Bassins. Monsieur le Maire a fait état d'un taux de scolarisation de 80% dans la région des hauts Bassins, tout en signalant les disparités de genres et de zones. Il a émis l'espoir que les conclusions des travaux permettront à notre pays de parvenir à une éducation de qualité pour tous.

Le professeur Antoine BERE, Président du Conseil national de l'éducation a remercié toutes les autorités qui ont sacrifié un peu de leur temps précieux pour rehausser de leur présence l'éclat de la cérémonie d'ouverture. Il a particulièrement remercié Son excellence Monsieur le Premier Ministre, le représentant-adjoint résident de l'UNICEF et toutes les personnes de ressources venues partager leurs expériences sur la question. Après avoir abordé le rôle du Conseil national de l'éducation, en tant qu'organe consultatif, il a situé l'importance du thème de cette session ordinaire en ce qu'elle permettra de diagnostiquer la mise en œuvre de la première phase de la réforme du système éducatif, de faire des recommandations et des suggestions pour une mise en œuvre réussie de la deuxième phase. Il a rappelé les objectifs de la session et les principales questions autour desquelles les conseillers devront se pencher. Ces questions ont trait aux stratégies de gestion des flux et à la définition du socle commun de connaissances et de compétences de l'éducation de base. Il s'agira également de définir les dispositifs institutionnels de pilotage pour réussir la réforme.

Dans son discours d'ouverture, le professeur Albert OUEDRAOGO, Ministre des enseignements secondaire et supérieur a d'emblée remercié les autorités régionales et communales, les partenaires techniques et financiers à travers l'UNICEF et les membres statutaires du Conseil. Il a également rappelé le caractère consultatif du Conseil National de

l'éducation et au nom des ministères en charge de l'éducation, il s'est engagé à accorder une attention particulière aux conclusions de la session. Monsieur le Ministre s'est également étendu sur le lien éducation-développement et a souhaité que les échanges permettent de déboucher sur des recommandations et suggestions à même d'impulser le secteur de l'éducation vers des lendemains meilleurs. Il a par ailleurs partagé les principaux acquis de la première phase de la réforme avant de revenir sur les perspectives annoncées par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, annonce selon laquelle l'amorce de la deuxième phase se fera à travers les instruments que sont le programme de développement stratégique de l'éducation de base (PDSEB) et le programme national d'accélération de l'alphabétisation (PRONAA). Il a particulièrement insisté sur le rôle des acteurs de l'éducation en rapport avec les événements malheureux que notre pays a connu durant l'année scolaire 2010-2011. Monsieur le Ministre est revenu sur les derniers événements de Bobo où des violences ont encore été enregistrées dans le milieu scolaire. A ce propos, il a souhaité que le Conseil se penche sur les causes profondes d'une telle dérive et de proposer des changements susceptibles de renforcer la démocratie et ses modes de résolution des crises. Il a souhaité à tous les participants une réflexion fructueuse au cours des travaux de la session et du succès auxdits travaux.

Une pause est intervenue par la suite pour permettre la réalisation d'interviews. A la reprise, l'on a procédé à l'adoption du chronogramme des travaux après les informations administratives. La première communication est alors intervenue.

II. Des travaux de la session

2-1) Des communications et témoignages

Les communications ont été données par Monsieur Adama TRAORE du MENA Président de la commission chargée de l'enseignement formel et de l'éducation non formelle, Monsieur Panoussa Ferdinand COMPAORE, Directeur des Etudes et de la Planification du MESS, Monsieur Bernardin BATIONO, pour le compte des PTF, Madame Véronique MEDAH/SOMDA, Maire de Dissin représentant l'association des municipalités du Burkina Faso, Monsieur Ismaël TOURE, président de l'union nationale des établissements d'enseignement privés laïc au nom des structures faîtières de l'enseignement privé, Monsieur Lébendé Gustave KERE, Président de la coordination régionale des APE du Centre Est et de Monsieur Samuel DEMBELE, porte-parole des syndicats de l'éducation.

Messieurs Lacina OUATTARA, Proviseur du lycée départemental de Bama, Jean Marie BITIBALY, Directeur de l'école de Banankéléda, Adama SANOU et Oubley SOUGUE, représentants de parents d'élèves, ont témoigné sur les réalités du terrain concernant la mise en œuvre de la réforme.

En outre, Monsieur Malick TRAORE est intervenu, d'une part, pour restituer l'esprit qui a sous-tendu la réforme du système éducatif et, d'autre part, donner un bref aperçu des principaux documents élaborés à cet effet.

Toutes ces communications et témoignages ont été suivis d'échanges nourris dont les principales conclusions sont les suivantes :

a) Des acquis de la réforme

Les acquis essentiels de la réforme sont les suivants :

- l'opérationnalisation des principes de la gratuité, de l'obligation scolaire et des nouveaux curricula du CP1 au CM2 dans les quarante cinq (45) départements choisis. Cette mesure

a eu pour effet le rehaussement du taux de scolarisation en particulier celui des filles dans ces départements. Cette opérationnalisation s'est traduite par :

- ✓ la distribution gratuite des fournitures scolaires au primaire et au post primaire ;
- ✓ la distribution gratuite des manuels scolaires au primaire et la réduction des frais d'acquisition desdits manuels au préscolaire ;
- ✓ l'augmentation du nombre d'écoles et de CEG dans les quarante cinq départements ;
- ✓ la suppression et/ou la réduction des frais de scolarité au primaire et au post primaire ;
- la prise en compte des thèmes émergents au préscolaire, au primaire et au post primaire ;
- l'élaboration et l'adoption de référentiels de métiers au niveau des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF);
- l'adoption d'un programme minimal adopté pour l'ensemble des niveaux de l'éducation non formelle (ENF) ;
- la prise en charge des cotisations des filles en classe de CP1 au primaire;
- le transfert des ressources aux communes ;
- la forte contribution des autorités locales, APE, syndicats, ONG et associations à la mise en œuvre de la réforme sous plusieurs formes ;
- l'adoption de textes législatifs et réglementaires par le gouvernement et les ministres en charge de l'éducation pour soutenir la mise en œuvre des réformes.

b) Des insuffisances

Les faiblesses les plus remarquables sont les suivantes :

- la non adoption par le gouvernement du document de la réforme du système éducatif de mai 2006, de sa note de cadrage et des documents stratégiques d'opérationnalisation élaborés par les commissions interministérielles ;
- la non prise en compte de l'enseignement supérieur dans le document de la réforme du système éducatif de mai 2006 ;
- l'insuffisance des infrastructures d'accueil avec pour corollaire une surcharge des classes (plus de 100 élèves par classe en moyenne) ;
- une forte proportion de redoublants (1 élève sur 3 est en situation de redoublement en 2010/2011 dans les établissements de la réforme);
- une mauvaise appréhension de la notion de gratuité par les communautés ;
- une méconnaissance des principes de la réforme ;
- la mise à disposition tardive de la subvention pour les frais de vacation et des heures supplémentaires de même que sa constante augmentation ;
- la précarité des ressources de fonctionnement des établissements de la réforme ;

- une compensation insuffisante des budgets des établissements qui sont privés des frais de scolarité ;
- le manque d'enseignants ;
- le manque de personnel d'encadrement ;
- la non connectivité entre les différents niveaux ;
- le non fonctionnement des passerelles ;

c) Des défis et suggestions

Les défis et suggestions ont trait à l'accès, à la qualité et au pilotage de la réforme. A ce propos, on retient les éléments suivants :

- l'adoption du document de la réforme du système éducatif intégrant l'enseignement supérieur et le chiffrage de sa mise en œuvre ;
- l'accroissement des capacités d'accueil pour respecter le ratio élèves/classe selon les textes en vigueur ;
- la réalisation des laboratoires et des bibliothèques ;
- l'utilisation optimale des salles de classes (double vacation des locaux) ;
- le recrutement et la formation en nombre suffisant des enseignants ainsi que le personnel d'administration et d'encadrement ;
- le renforcement de l'enseignement des thèmes émergents;
- l'effectivité du dispositif des passerelles pour permettre une meilleure régulation des flux ;
- le transfert du post-primaire au MENA et cela conformément aux dispositions de la Loi d'orientation de l'Education ;
- l'engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un fond de soutien à la réforme du système éducatif?
- la forte implication de l'Etat quant à l'organisation et à l'accompagnement des écoles franco arabes ;
- l'harmonisation des frais de scolarité en attendant la généralisation de la réforme ;
- l'implication des universités dans le processus de réflexion et de mise en œuvre de la réforme dans l'esprit d'une vision holistique du système éducatif ;
- l'exercice par l'Etat de son leadership dans la définition des politiques de développement de ses ordres d'enseignement avec le soutien des PTF;
- la sensibilisation des communautés sur l'éducation intégratrice ;
- la construction et l'équipement de matériel spécifique de classes transitoires d'intégration scolaire ;
- l'amélioration du budget alloué au service chargé de l'éducation intégratrice ;
- la nécessité d'évaluer périodiquement la mise en œuvre de la réforme ;
- le règlement de la question du pilotage institutionnel de la réforme ;
- le renforcement du partenariat public/privé.

2-2) Des conclusions des travaux en plénières

Les participants ont été repartis en ateliers auxquels des consignes communes et spécifiques à chaque atelier ont été attribuées. Les plénières ont consisté en la présentation des résultats des travaux en atelier suivie d'échanges.

Le document de présentation du bilan de la mise en œuvre de la réforme a connu essentiellement des amendements de forme et quelques-uns de fond.

Des consignes spécifiques que les ateliers avaient à traiter, on retiendra que :

a) Par rapport à l'expression « gratuité de l'enseignement de base public »,

Les conseillers s'accordent à la garder telle quelle puisque émanant d'une loi. Par contre, ils ont estimé que ce principe n'avait pas été expliqué aux communautés. Par ailleurs, ils ont relevé l'excès de confiance fait aux APE quant à la compréhension de leur rôle et leur responsabilité.

Ce faisant, les conseillers ont suggéré :

- la formalisation des protocoles d'entente relative aux modalités de partenariat dans le cadre de l'application du principe de gratuité de l'enseignement de base public tel que stipulé par l'article 06 de la Loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007;
- la reprise des sensibilisations/informations en utilisant tous les canaux de communication disponibles.

b) Concernant le rattachement du post primaire au ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation ou la stratégie du faire faire tel que assuré par le ministère des enseignements secondaire et supérieur

Les conseillers ont noté que les dispositions de la Loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007 confèrent au ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation la gestion du post primaire. Par conséquent, il revient au Gouvernement de mettre en œuvre effectivement les dispositions de cette Loi par le transfert du post primaire du ministère des enseignements secondaire et supérieur au ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

Toutefois, compte tenu de la complexité d'une telle opération, les conseillers suggèrent l'élaboration d'une feuille de route dans laquelle les actions préalables à conduire seront répertoriées et les responsables de leur mise en œuvre identifiés. Les questions à traiter concernent prioritairement (i) le traitement du statut des professeurs des lycées et collèges et des professeurs certifiés des lycées et collèges de même que le traitement du statut des lycées qui intègrent le post-primaire.

c) Par rapport à la mise en place d'une structure spéciale chargée du pilotage de la réforme telle que recommandée dans le document de la réforme du système éducatif

Au regard des expériences existantes en la matière, les conseillers ont retenu la création d'une délégation générale rattachée au Premier ministre pour la coordination interministérielle et la gestion de la réforme du système éducatif. L'un des avantages d'une telle structure est son premier responsable aura la possibilité de participer à certains conseils de cabinet pour faire le point de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif.

d) Concernant les stratégies de financement de la réforme du système éducatif,

Les conseillers ont proposé :

- la réévaluation du coût de la réforme ;
- la création d'un fonds spécial pour la mise en œuvre de la réforme du système éducatif ;
- l'identification des potentiels bailleurs et l'organisation d'une table ronde de mobilisation de ressources financières ;
- le développement de stratégies de mobilisation des ressources financières et de levée de fonds par l'adoption de taxes spécifiques sur certains produits de consommation (alcool, tabac, téléphonie mobile, etc.) et la contribution exceptionnelle de certaines sociétés et entreprises.

e) Par rapport aux thèmes émergents en relation avec la réforme des curricula selon l'approche par les compétences (APC)

Les conseillers ont suggéré d'accorder la priorité à l'élaboration des curricula dans une vision holistique de l'éducation conformément aux dispositions de la Loi d'orientation de l'éducation, notamment à son volet éducation de base. A cet effet, la création d'un service de coordination, de supervision et de suivi du processus d'élaboration des curricula au sein de la délégation générale permettra de mener à bien cet ambitieux travail de la réforme des curricula selon l'APC.

f) Pour réussir le système LMD (Licence Master Doctorat),

Les conseillers ont noté que toutes les universités et instituts d'enseignement supérieur appliquent le LMD conformément à la circulaire de l'UEMOA. Cependant, ils ont été sensibilisés aux difficultés matérielles, financières et humaines qui entravent la mise en œuvre efficace du LMD.

Pour cela, les conseillers ont suggéré :

- l'option pour une volonté politique de développer l'outil informatique et les moyens techniques permettant la mise en œuvre du système LMD ;
- la mise à disposition à coût accessible de l'outil informatique aux étudiants et aux enseignants ;
- la mise en œuvre des différents plans de développement des universités ;
- l'octroi d'une prime spécifique aux directeurs des thèses doctorales ;
- La prise de mesures en faveur des doctorants pour promouvoir les études doctorales.

g) Concernant la mise en œuvre de la réforme du système éducatif

Pour une bonne exécution, un meilleur suivi et une meilleure appréciation des résultats atteints, les conseillers ont suggéré :

- la relecture du document de la réforme du système éducatif de mai 2006 pour prendre en compte l'enseignement supérieur, le cadrage de la réforme, le chiffrage de sa mise en œuvre ;
- l'adoption, en Conseil des ministres, du document relu.

2-3) Des recommandations

Les principales recommandations issues des plénières sont les suivantes :

- l'application des principes d'obligation scolaire et de la gratuité de l'enseignement de base public ;
- la mise en place d'une délégation générale rattachée à la primature chargée de la coordination interministérielle et de la gestion de la réforme du système éducatif ;
- la création d'un fonds de financement de la réforme du système éducatif ;
- l'adoption du document conjoint de référence sur la réforme des curricula par l'approche par les compétences ;
- l'adoption d'un document conjoint sur les causes du redoublement, des échecs scolaires et des solutions de remédiation ;
- l'adoption des documents élaborés sur le calendrier scolaire ;
- la mise en œuvre des plans de développement des universités ;
- l'utilisation rationnelle du personnel enseignant et d'administration.

Pour conclure sur les travaux de la session, il est à noter qu'au sujet des questions relatives à la violence à l'école, au redoublement et aux échecs scolaires, le Conseil s'est engagé à approfondir la réflexion ultérieurement à partir des documents déjà produits. Il en est de même des conclusions des travaux des commissions spécialisées créées dans le cadre de l'élaboration des stratégies de mise en œuvre de la réforme dont celle sur le rattachement du post primaire au ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation.

III. De la Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été placée sous la présidence de monsieur Paul ZONGO, Préfet du département de Bobo-Dioulasso, représentant monsieur le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, qui avait à ses côtés, monsieur Luc YE, Secrétaire général du ministère des enseignements secondaire et supérieur et le professeur Antoine BERE, Président du Conseil national de l'éducation. Elle a été ponctuée par la lecture du rapport de synthèse des travaux de la session et le discours de clôture prononcé par monsieur le représentant du Gouverneur.

Monsieur le représentant du Gouverneur dans son discours de clôture de la session, a d'abord rappelé l'importance indéniable que revêt la tenue de cette session pour les départements ministériels en charge de l'éducation, en ce sens qu'elle participe du processus de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif en cours dans notre pays.

Après avoir félicité les conseillers pour les conclusions auxquelles ils sont parvenus, il s'est réjoui de savoir que les travaux ont effectivement permis :

- d'enrichir le document de synthèse de travail de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif en cours depuis 2007/2008 ;
- de faire des propositions et suggestions afin de combler les difficultés et les insuffisances de la première phase ;
- de formuler des recommandations à l'attention du gouvernement.

Monsieur le représentant du Gouverneur a poursuivi en rassurant les conseillers que ces suggestions et recommandations ne resteront pas sans suite. Il les a invités à rester toujours disponibles et à communiquer sur toutes ces propositions et recommandations dans leurs structures respectives.

Enfin, il a souhaité un bon retour à chaque participante et participant dans son poste de travail avant de déclarer close la session ordinaire de l'année 2011 du Conseil national de l'éducation sur le thème « Bilan de la première phase de mise en œuvre de la réforme du système éducatif : difficultés, insuffisances et défis pour la deuxième phase ».

Bobo-Dioulasso, le 12 novembre 2011

Le Conseil national de l'éducation